

Base des pitons Poutetaïnuï (à droite) et Matahenua (à gauche) - Ua Pou (Crédit J.F. Butaud)

Sommaire :

- Lancement d'un nouvel appel à projet Te Me Um
- **Alerte sur Ua Pou, découverte de *Clidemia hirta*, petite sœur de *Miconia calvescens***
- Petites fourmis de feu et rousserolles de Tahiti dans réserve naturelle de Te Faaiti

Lancement d'un nouvel appel à projet Te Me Um

Terres et Mers Ultramarines (TeMeUm) est un programme de l'OFB destiné à soutenir de manière opérationnelle les acteurs de la préservation de la biodiversité des Outre-mer français. Le programme TeMeUm, ainsi que les 12 membres de son Comité des Partenaires lancent chaque année trois appels à projets à destination des associations, communes, établissements publics et groupements d'intérêts publics ultramarins.



L'objectif est de **permettre aux petites structures d'accéder facilement à de petits financements** :

- Pour mettre en œuvre des petits projets opérationnels pour la préservation de la biodiversité, via l'appel à **micro-projets** ;
- Renforcer leurs compétences, via l'appel à **compagnonnages** ;
- Favoriser la coopération entre acteurs et territoires, via l'appel à **projets partenaires**.

Toutes les informations et documents utiles pour préparer et déposer une candidature sont consultables et téléchargeables sur le [site Internet TeMeUm](#). Le communiqué de presse est disponible sur [le site Internet de l'OFB](#), rubrique « Actualités ».

Deux webinaires sont programmés pour présenter les appels à projets et le dépôt de candidatures :

- Le dimanche 6 avril de 19h à 21h (heure de Polynésie française) – [Lien pour s'inscrire](#)
- Le mardi 8 avril à 14h-16h (heure été Hexagone, UTC+2, compatible territoires ultramarins de l'Atlantique et de l'Océan Indien) – [Lien pour s'inscrire](#)

Pour plus d'information, vous pouvez contactez la délégation territoriale de votre territoire : polynesie-francaise@ofb.gouv.fr / mathieu.grellier@ofb.gouv.fr / marylou.benoit@ofb.gouv.fr ou l'équipe TeMeUm : temeum@ofb.gouv.fr.

Alerte sur Ua Pou, découverte de *Clidemia hirta*, petite sœur de *Miconia calvescens*

Alors que *Clidemia hirta* (syn. *Miconia crenata*), plante envahissante figurant parmi les 100 plus nuisibles du monde, était jusqu'à présent absente de Polynésie française, **l'espèce a été détectée à Ua Pou, au pied du Pic Poumaka, par Jean-François Butaud en début d'année.**

Comment la reconnaître ?

Clidemia peut mesurer 2 à 3 m de hauteur, se marcotte naturellement (branches touchant le sol prenant racine) et ses fruits charnus (baies contenant plusieurs graines) sont disséminés par les oiseaux frugivores mais également d'autres animaux.

Elle est envahissante dans plusieurs archipels du Pacifique : Hawaï'i, Wallis & Futuna, Samoa, Fidji, Etats fédérés de Micronésie, Palau, Vanuatu, Salomon.

Sa détection à Ua Pou

Sur Ua Pou, sept pieds de plus de 1m et plusieurs dizaines de plantules ont été découverts, entre 690 et 705m d'altitude, le long ou à proximité d'une ancienne trace contournant le pic.

Habitat de la station où le pied-mère a été observé



Tous les pieds observés ont été arrachés et laissés sur place, les racines en l'air, afin d'éviter la dissémination de propagules en dehors du site infesté. Des touffes de plantules ont méthodiquement été arrachées, mettant en évidence une dissémination à courte distance (quelques dizaines de mètres) par des oiseaux frugivores et/ou des rats.



Fruits de *Clidemia*



Fleurs de *Clidemia*



Aucune plantule n'a été observée dans le sous-bois de la forêt dense située à l'aval des pieds fertiles, laissant penser soit qu'il n'y a pas de dissémination de graines (par gravité, ruissellement ou animaux) ou que l'ombrage est suffisamment dense pour interdire leur germination.

L'ensemble de la base du pic Poumaka a été prospectée sur son pourtour ainsi que les deux sentiers d'accès régulièrement fréquentés et irrégulièrement entretenus.

Ces actions ont été réalisées avec deux habitants de Hakahetau, Franco Tereino et Motu Hikutini, qui connaissent ainsi précisément les sites infestés et ont été informés de la dangerosité de la plante et des efforts nécessaires à son éradication.

Le plan d'actions

- **Poursuivre les prospections** au sein de la zone infestée mais également dans une zone tampon de plusieurs centaines de mètres de rayon ; les formations végétales au sous-bois relativement lumineux doivent être prospectés, notamment en contrebas des arbres où les ptilopes frugivores pourraient se percher.
- **Arracher les pieds et les laisser suspendus** dans la végétation en prenant soin de collecter les fleurs, les fruits verts ou mûrs dans des sacs étanches et de les détruire par le feu une fois de retour dans le village. Les coordonnées GPS des prospections et des pieds de *Clidemia* arrachés doivent être systématiquement relevés.
- **Inscrire l'espèce sur la liste des espèces menaçant la biodiversité** de Polynésie française.
- **Informé de manière le plus large possible avec des illustrations pour répertorier et cartographier les signalements**

Petites fourmis de feu et rousserolles de Tahiti dans réserve naturelle de Te Faaiti

La présence de la petite fourmi de feu (PFF) a été signalée en 2014 dans le Parc naturel de Te Faaiti par le guide de randonnées Jimmy Leyral. En 2018, trois colonies de PFF ont été délimitées, représentant une surface proche de 9 ha.

En 2018, une étude avait été réalisée sur de la petite fourmi de feu (*Wasmannia auropunctata*) et son impact sur les insectes et les oiseaux du parc naturel Te Faaiti par Thibault Ramage, Fred Jacq, Fenua Environnement et la DIREN.

En 2024, une nouvelle étude de la dynamique de la petite fourmi de feu (*Wasmannia auropunctata*) a été réalisée par Fenua Environnement et la DIREN, dans le parc avec comme objectif d'évaluer son impact sur l'avifaune présente, notamment sur la Rousserolle à long bec, endémique de Tahiti.

Le protocole

Afin de suivre la progression de la PFF le long du sentier de randonnée, des appâts sont placés dans les endroits jugés les plus propices à l'espèce, protégées du soleil et modérément humide. Ces appâts sont matérialisés par des bâtonnets enduits de pâte d'arachide. Les tests sont faits aux mêmes points que les points d'écoute des oiseaux. Réalisé entre 7h et 10h, hors condition de pluie, les points d'écoute ont pour but de noter tous les oiseaux vus et entendus sur une durée de 10 minutes.

Les résultats

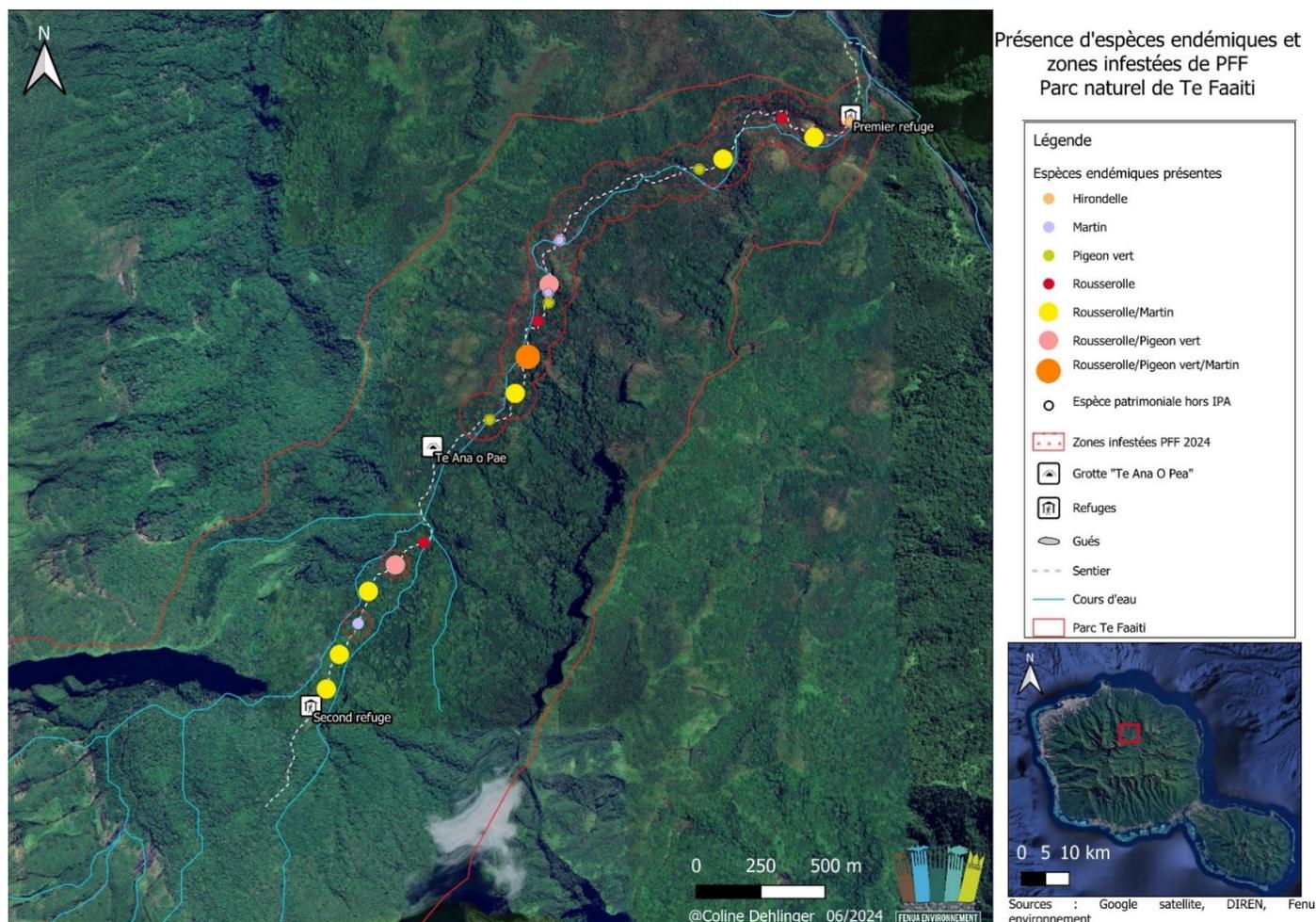
Au total, 23 points ont été relevés à raison de 5 à 6 par jour sur 4 matinées.

Les colonies de petites fourmis de feu délimitées en 2018 s'étendaient jusqu'au point 11, soit sur les deux premiers kilomètres de sentier environ. Aujourd'hui, elles s'étendent jusqu'au point 14 puis on les retrouve ponctuellement aux points 19 et 21 (voir carte). L'hypothèse de la contamination du plateau Tupa et du parc de Te Faaiti à partir du plateau Maaioire - exposée dans l'étude de 2018 – expliquerait possiblement sa présence à des points encore ponctuels. Ainsi, on observe que la PFF occupe environ 70% du sentier.

Huit espèces d'oiseaux terrestres ont été observés ou entendus lors des points d'écoute des oiseaux. Deux autres espèces ont été observés en dehors des points d'écoute au niveau du premier refuge, il s'agit de l'Hirondelle de Tahiti et du Tangara à dos rouge. Seize des 23 points d'écoute sont en zones infestées.

Les abondances d'oiseaux entre les zones infestées et les zones non infestées ont été comparées. Les résultats ne mettent pas en évidence de lien entre la présence de petites fourmis de feu et la présence d'oiseaux, notamment des Rousserolles à long bec, malgré l'infestation de leur habitat - les bambouseraies.

Carte de localisation des petites fourmis de feu le long du sentier et richesse spécifique des oiseaux



La conclusion

Le suivi de population de petites fourmis de feu met en évidence que celle-ci continue de progresser et, qu'à terme, elle sera très probablement présente dans tout le Parc de Te Faaiti. Néanmoins de toutes premières colonies d'autres espèces de fourmis apparaissent dans les parties les plus anciennement infestées (refuge du bas en février 2025).

Le nombre d'individu par espèce endémique (Rousserolle, Pigeon vert, Martin chasseur vénéré) ne révèle pas un changement important dans l'abondance des oiseaux, entre les exercices d'écoute (2018 et 2024) et entre les zones infestées et non infestées.

Sachant que d'autres paramètres peuvent également exercer une influence sur l'avifaune endémique du parc - la pression des oiseaux introduits, les maladies aviaires et les plantes envahissantes – des études devront être poursuivies sur ces sujets dans les années à venir.



Pour plus de renseignements ou pour partager vos projets, n'hésitez pas à nous contacter à : invasives.diren@administration.gov.pf ou au 87 74 68 72

Notre fenua, un paradis à protéger !



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT